



**LE SAMEDI 6 NOVEMBRE**

**CONTINUONS A RELEVER LE DEF**

**QUE NOUS LANCE LE GOUVERNEMENT !**

**Agissons encore plus fort,  
cette réforme est injuste !**

Après les journées du 7 et du 23 septembre, la mobilisation des 2, 12, 16, 19 et 28 octobre, journées de grèves et de manifestations ont été un formidable succès partout en France. Ces journées ont vu de nouveaux manifestants rejoindre les cortèges. Près de 3,5 millions de salariés du public comme du privé, seuls ou entre collègues, avec les étudiants et lycéens ont continué massivement à exprimer leur opposition au projet de réforme des retraites.

Confrontés à cette mobilisation qui s'amplifie, le gouvernement reste campé sur son intransigeance. Il préfère le mépris au dialogue. Il modifie l'ordre de passage des articles au sénat pour essayer de créer le doute dans toutes les têtes.

**Non, ce radicalisme du gouvernement ne démobilise pas !!**

**Elles demandent donc au Gouvernement l'abandon de son projet de loi et d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales.**

Les organisations syndicales mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément.

**Ensemble,**

**il est possible de gagner !**

Les Organisations syndicales **CFE-CGC, CFDT, SOLIDAIRES, CFTC, FSU, CGT, UNSA et FO**, appellent les salariés du privé et du public, les personnes privées d'emploi (chômeurs, fin de droits, précaires), les jeunes, les étudiants, les retraités et tous ceux qui veulent garder des conditions décentes de départ à la retraite à rester mobilisé, à soutenir les différentes actions à

venir, à faire grève et à manifester le **SAMEDI 06 NOVEMBRE 2010**

**DAX - 10h30**

**Arènes côté berges**

**Tous ensemble, nous créerons le rapport de force suffisant pour gagner !**

Il nous faut combattre ensemble cette réforme des retraites, « **une des plus dures d'Europe** » et qui serait un recul social sans précédent.

Depuis le début et tout au long des différentes manifestations, les organisations syndicales s'opposent à :

- **La remise en cause de l'âge légal à 60 ans car inacceptable et injuste**, en particulier parce qu'elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires,
- **Un nouvel allongement de la durée de cotisation**,
- **La remise en cause du statut de la Fonction Publique.** (En particulier : maintien du calcul sur les six derniers mois)

et demandent que des négociations soient ouvertes sur les points suivants :

- **L'emploi** : car la situation se dégrade et nécessite une autre politique de l'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors.
- **Le financement des retraites** : la question des nouvelles ressources reste pleine et entière,
- **Le niveau de pension**,
- **La pénibilité** : sa reconnaissance est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical,
- **La réduction des inégalités**,

**Oui, il nous faut plus d'appels à la grève unitaire dans les entreprises et établissements publics.**

**Oui, il nous faut plus de participants aux manifestations.**

**Oui, il faut manifester pour se faire entendre !**

COMMENT FAIRE GREVE DANS UNE ENTREPRISE OU UN ETABLISSEMENT PUBLIC  
OU IL N'Y A PAS DE SYNDICAT ?

Pour tous les salariés le droit de grève est un droit constitutionnel, qui suspend durant la durée de la grève votre contrat de travail.

**Dans le privé**, il n'y a pas de préavis de grève à donner. Ce tract d'appel que vous avez entre les mains vous permet de participer à cette journée d'action. *Vous décidez individuellement ou collectivement dans votre entreprise de la durée de la grève et vous en informez votre employeur en lui remettant le tract.*

**Dans les entreprises de Transport de Public**, la nouvelle loi donne obligation aux représentants syndicaux ou salariés de déposer une alerte sociale, 14 jours avant le jour de grève.

**Dans le public**, toutes les fédérations syndicales ont fait le nécessaire en déposant un préavis.

**Vous pouvez ainsi utiliser votre droit de grève pour lutter et faire entendre vos revendications.**